

Février 2020



DATES 2020 A RETENIR

- Conseil Municipal : **Jeudi 5 mars**, à 20h30, salle du conseil
- Distribution annuelle des sacs poubelles : **Samedi 7 mars**, de 9h à 12h au local des Services techniques
- Élections Municipales : **Dimanche 15 mars** en mairie, salle du conseil. Deuxième tour **Dimanche 22 mars**
- Spectacle acrobatique – Festival SPRING : **Samedi 28 mars** à 16h30, court de tennis couvert
- Fête du pays et Foire à tout : **Samedi 25 et Dimanche 26 avril**
- Commémoration du 8 mai : **Vendredi 8 mai** à 11h30 au Monument aux Morts
- Fête des Femmes : **Samedi 6 juin** à la salle des fêtes
- Fête des écoles et Fête du sport : **Samedi 13 juin**
- Feu de la Saint-Jean : **Samedi 20 juin**
- Fête Nationale : célébration le **Lundi 13 juillet**

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE EST APPROUVE

Le PLU de la Métropole a été approuvé lors du conseil métropolitain du 13 février 2020. Il sera opposable une fois l'ensemble des formalités d'affichage et de publicité réalisées, soit **courant mars 2020**.

D'ores et déjà, il doit être pris en compte pour les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées après sa date d'entrée en vigueur.

Il peut être consulté à titre informatif ou pour préparer une future demande d'autorisation d'urbanisme en version numérique en allant **sur le site de la métropole**.

ELECTIONS MUNICIPALES

L'EDITO DU MAIRE

Le 15 mars prochain vous serez appelés aux urnes pour élire votre prochain conseil municipal. C'est un moment important de la vie démocratique de la commune, où vous aurez à désigner l'équipe municipale et le nouveau Maire, qui dirigeront les actions à mettre en œuvre pour les 6 prochaines années.

Une nouvelle équipe « YMARE DEMOCRATIE » se présente avec un projet et des propositions réalistes qui m'ont conduit à la soutenir.

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un tract intitulé (je cite) « MUNICIPALES YMARES - YMARE AUTREMENT » m'attaquant personnellement.

Face à ces propos insultants, utilisant mensonges, délations et démagogie sans fondement, j'ai pris la décision de ne pas y répondre.

Ce serait donner du crédit à ces attaques insidieuses et à son rédacteur.

Chacun peut juger des actions que j'ai pu mettre en place au service de la commune et ses habitants, avec les différentes équipes que j'ai eu l'honneur de diriger, depuis 37 années de mandat municipal, dont 33 ans comme Maire.

Certes, tout ne peut être parfait, et il reste également du travail à faire.

La vie d'une collectivité ne s'arrête jamais.

Le moment venu chacun pourra s'exprimer sur le sérieux et le réalisme des propositions faites par les équipes qui se présentent.

Je vous souhaite une bonne réflexion et je vous donne rendez-vous le 15 mars prochain.

Bien cordialement

Philippe GUILLIOT, Maire

RECENSEMENT NATIONAL

Les jeunes nés en **Janvier, Février et Mars 2004** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet **service public** avant le **31 Mars 2020**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours,
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : Merci de vérifier attentivement que les informations complétées sur le cerfa soient exactes.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

La réglementation précise également que les habitants doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits (instruments de musique, chaînes hi-fi, outils de bricolage, animaux...)



SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MATERIELS DES SERVICES TECHNIQUES ENTRE LES COMMUNES D'YMARE ET DE LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

Le 24 janvier dernier, Philippe GUILLIOT, Maire d'Ymare, et Julien DEMAZURE, Maire de La Neuville Chant d'Oisel, ont souhaité mutualiser les matériels des services techniques et se coordonner dans d'éventuels futurs investissements.

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS POUBELLES

La distribution des sacs poubelles se déroulera **le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h** ainsi que les **vendredi 13/03, vendredi 20/03 et vendredi 27/03 de 14h à 15h30** dans les locaux des services techniques municipaux (après le parking poids lourds).

INSCRIPTIONS AUX ECOLES 2020-2021

Les inscriptions à l'école maternelle se feront du **lundi 23 mars au vendredi 22 mai 2020** (hors vacances) uniquement sur RDV. **Les inscriptions à l'école élémentaire** se feront du **lundi 4 mai au vendredi 15 mai 2020**. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la commune rubrique **enfance/jeunesse**.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA DECHETTERIE DE BOOS

Le Pôle de Proximité va réaliser divers travaux de sécurisation à la déchetterie de Boos, comme par exemple limiter l'attente sur l'avenue des canadiens les jours d'affluence en saison haute, cela **à compter du 2 mars et pour une période de deux semaines**. Ainsi nous invitons les usagers du Plateau Est à se rendre sur la déchetterie de Rouen mais aussi celle de Cléon qui dispose d'une plateforme déchets verts.

INSCRIPTIONS 2020-2021

CANTINE / GARDERIE / ACCUEIL DE LOISIRS...

Les inscriptions pour la prochaine rentrée se feront du **27 avril au 5 juin 2020**. Les documents nécessaires seront disponibles sur le site internet de la commune, **rubrique enfance/jeunesse**.

ACCUEIL DU PUBLIC

Le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h30

Tél. 02.35.79.12.72 - Fax 02.35.79.24.57

contact@mairie-ymare.fr - www.mairie-ymare.fr

M. le Maire et M. & Mmes les Adjoints,

Mme Bance, Adjointe à l'Action sociale, reçoivent sur rendez-vous.



La Chandelle Verte vous propose de prendre votre courage à deux mains le

Samedi 21 mars à 19h30

à la salle des fêtes d'Ymare



Avec la participation :

- de la Chandelle Verte pour la partie théâtrale
- du groupe de blues « 2chefmenteurs » pour la partie musicale
- de l'association Wyffa  pour le repas

Tarifs de la soirée repas compris : **22 euros / 18 euros et 8 euros**

INSCRIPTION et RÉGLEMENT jusqu'au 16 mars, dans la limite des places disponibles, auprès d'Isabelle BRASSE,
412 rue du Côteau Fleuri 76520 YMARE - 06.70.30.72.38.



Organisé par

la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et la MAIRIE D'YMARE
en association avec l'ASCY WIMARA

28 MARS 2020 – 16H30



COURT DE TENNIS COUVERT

ENCORE UNE FOIS

COMPAGNIE TRIPOTES
VOLTIGE DÉCALÉE

RÉSERVATION > à partir du 17 février 2020 (du
lundi au vendredi de 13h à 17h) au 02 35 52 93 93

ou sur : <http://www.festival-spring.eu/>

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE



Démonstration acrobatique et comique effectuée par un trio helvético-espagnol, Encore une fois formule l'idée que l'erreur est résolument permise. Trois personnes, toutes plus curieuses les unes que les autres, testent ici les limites et les possibles de la bascule coréenne. Ainsi les artistes désaxent le mouvement, redéfinissent les trajectoires, sortent du cadre avec candeur et passion et prennent tous les risques dans la réalisation de ratés magnifiques. Des cascades aux rebondissements renversants que les acrobates orchestrent à partir de sons produits par des balles de ping-pong.



Spectacle présenté dans SPRING, festival des nouvelles formes de cirque en Normandie. Proposé par la Plateforme 2 Pôles Cirque en Normandie / La Brèche à Cherbourg – Cirque-Théâtre d'Elbeuf. Les spectacles de SPRING sont co-réalisés par la Métropole Rouen Normandie sur son territoire.